

## **COMPTE RENDU**

LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST RÉUNI À LA MAIRIE LE :

**MARDI 12 FÉVRIER 2019 à 20 h 30**

AFFICHÉ LE : **5 FÉVRIER 2019**

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **➤ Délibérations**

1. Débat d'orientation budgétaire 2019.
2. Ouverture de crédits
3. Avis - enquête publique portant sur la demande d'autorisation des dragages d'entretien du chenal de navigation, des ouvrages portuaires de l'estuaire de la Gironde et la gestion des sédiments.
4. Création de postes.
5. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : RIFSEEP.
6. Mission de contrôle et d'inspection par l'agent chargé de la fonction d'inspection (A.C.F.I.).
7. Acquisition terrain consorts LATTY.
8. Dénomination de voie – chemin des crocus.
9. Dénomination de voie - impasse Florence Arthaud.

#### **➤ Questions diverses**

A la demande d'un conseiller municipal d'opposition : « Dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durables examinés lors du derniers conseil municipal, il est prévu d'accueillir 5 à 600 nouveaux habitants dans les 10 prochaines années, avec une priorité pour les familles, dans le but notamment de rajeunir notre population et de redynamiser le bourg.

Cette augmentation importante de la population (15 à 20%) va se traduire par une mise en tension des capacités d'accueil de nos infrastructures notamment de jeunesse : crèche, centre de loisirs, garderie, pôle enfance/jeunes, écoles etc...

Cette arrivée de nouveaux habitants est une "chance" et une "force" pour la commune mais elle va générer des besoins nouveaux qu'il va falloir anticiper.

A-t-on, à ce jour, commencer à mener une réflexion sur l'impact de cette augmentation de population et les stratégies et moyens qu'il sera nécessaire de mettre en œuvre pour y faire face.  
M.LIBELLI. »

### **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le 12 février à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX SUR MER,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément à l'article

L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
A la Mairie, sous la présidence du Maire Madame CARRÈRE Danièle.

Date de la Convocation : le mardi 5 février 2019.

**PRÉSENTS** : ARGUELLES José, BARRAUD Louis, BÉGOT Christian, BORDIER Anne, CARRÈRE Danièle, CHAMBELLAND-GODIÉ Stéphanie, DEVOUGE Stéphane, GÉNÉRAUD Jacky, GIRAUDOT Josiane, GRASSET Jean-Michel, GUGLIERI Henri-Michel, GUIBERT Françoise, LIBELLI Patrice, MARX Pierre, PIERRE Annie, PUGENS Véronique, TUS Françoise, YALA Akli

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : CARPENTIER Lydie par PUGENS Véronique, CRESPIEN Marie-Annick par BORDIER Anne, GOMIS Jacqueline par PIERRE Annie, LAZARE Muriel par BARRAUD Louis, PALISSIER Colette par BÉGOT Christian

**ABSENTS** : CAMEL Ludivine, NÉKADI Frédéric, THOMAS Martine

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : CHAMBELLAND-GODIÉ Stéphanie

Nombre de membres en exercice : 27 – Présents : 19 – Votants : 24

Délibération n° **2019/02.12/01**

### **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2019.

Délibération n° **2019/02.12/02**

### **OUVERTURE DE CRÉDITS BUDGET 2019 (SECTION INVESTISSEMENT)**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- d'ouvrir les crédits d'investissement suivants, au titre de l'exercice 2019 :

OPÉRATION	MONTANT	ARTICLE	FONCTION
OPÉRATION <b>218</b> VOIRIE (Maitrise d'Œuvre allée des olonnes)	6 500 €	2315	822
OPÉRATION <b>218</b> VOIRIE (Marché à bons de commande)	170 000 €	2315	822
OPÉRATION <b>226</b> ÉCOLE MATERNELLE (Maitrise d'Œuvre réhabilitation des toilettes)	15 000€	2313	211
OPÉRATION <b>228</b> SALLE DE L'ATELIER (Désamiantage)	60 000 €	2313	33
OPÉRATION <b>235</b> SALLE OMNISPORTS (Maitrise d'Œuvre toiture + locaux de rangement)	28 000 €	2313	411
OPÉRATION <b>252</b> CORMIER (Maitrise d'Œuvre rond-point rue de Royan)	20 700 €	2315	822

Délibération n° **2019/02.12/03**

**AVIS - ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DES DRAGAGES D'ENTRETIEN DU CHENAL DE NAVIGATION, DES OUVRAGES PORTUAIRES DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET LA GESTION DES SÉDIMENTS**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de donner un avis favorable à la demande d'autorisation des dragages d'entretien du chenal de navigation, des ouvrages portuaires de l'estuaire de la Gironde et la gestion des sédiments.

Délibération n° **2019/02.12/04**

**CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

1°/ d'intégrer les 2 éducateurs principaux de jeunes enfants (catégorie B) dans le grade d'éducateurs de jeunes enfants de 1ère classe relevant de la catégorie A.

2°/ de supprimer à compter du 1er Février 2019 les postes à temps complet suivants : 1 Adjoint Administratif Principal de 2ème classe et 2 Adjoints Techniques Principaux de 2ème classe,

3°/ de créer à compter du 1er juillet 2019 :

- un poste à temps complet de Brigadier-Chef Principal de Police Municipale,
- un poste à temps non complet (23/35ème) d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe.

Délibération n° **2019/02.12/05**

**RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL - RIFSEEP -**

Le conseil municipal a décidé, à la majorité :

- D'instaurer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),
- D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant à verser aux agents concernés au titre des 2 parts (IFSE et CIA),
- D'abroger les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire applicable aux cadres d'emplois concernés.

Délibération n° **2019/02.12/06**

**MISSION DE CONTRÔLE ET D'INSPECTION PAR L'AGENT CHARGÉ DE LA FONCTION D'INSPECTION (A.C.F.I.)**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser la signature de la convention avec le Centre de Gestion 17 pour la mise en place de la mission de contrôle et d'inspection (A.C.F.I.)

Délibération n° **2019/02.12/07**

**ACQUISITION TERRAIN CONSORTS LATTY**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'acheter à l'indivision LATTY

la parcelle de terrain cadastrée section AI n°565p située au lieu-dit « Les Fées » à VAUX-SUR-MER pour une superficie d'environ 2 655 m<sup>2</sup> pour un montant total net vendeur de 385 700 €.

Délibération n° **2019/02.12/08**

**DÉNOMINATION DE VOIE - CHEMIN DES CROCUS**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de dénommer la voie desservant la rue du Printemps depuis le chemin de Champagnole : chemin des Crocus.

Délibération n° **2019/02.12/09**

**DÉNOMINATION DE VOIE - IMPASSE FLORENCE ARTHAUD**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, dénommer l'impasse située entre les numéros 3 et 5 de la rue Jacques Anquetil : Impasse Florence ARTHAUD.

Questions diverses n° **2018/02.12/QD**

**Réponse à Monsieur LIBELLI**

Monsieur BÉGOT répond qu'il s'agit d'une question tout à fait pertinente et précise que :

Le PADD qui définit les orientations générales indique : « la possibilité de création de services en lien avec les nouveaux besoins des ménages ».

A partir du PADD, le règlement sera élaboré et les orientations d'aménagement intégrées faisant suite à notre réflexion de ces nouveaux besoins en particulier pour la jeunesse.

On peut déjà prendre en compte que :

- la crèche a un potentiel de quelques places supplémentaires. Au-delà la réponse sera communautaire.
- le groupe scolaire, l'ALSH et l'espace jeunes peuvent s'agrandir in situ.

Madame le Maire lance un appel concernant un manque d'assistantes maternelles sur la commune. Il existe un besoin.

Monsieur MARX pose une question orale et souhaite obtenir un point sur le cahier de doléances ouvert à la mairie.

Madame le Maire répond que la remontée des informations aux services de la Préfecture s'effectuera le 22 février prochain et qu'un point sera fait à ce moment. Elle rappelle également que dans le cadre du « Grand Débat National » une réunion se tiendra le 27 février 2019 à la salle Équinoxe.